

SESSION ORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2021 à 18 heures.

Date de convocation : 22 Octobre 2021.

Affiché le : Novembre 2021

L'an **DEUX MIL VINGT ET UN**, le **29 OCTOBRE**, à **18 heures**, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la **Salle du Conseil**, sous la présidence de **Monsieur Francis CIPIERRE, Maire**, conformément à l'article L 2121/10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : **CIPIERRE Francis. FARNIER Isabelle. CARISTAN Yves. DUBREUIL Pascal. MICOURAUD Laurence. DUVERNEUIL Dominique. LEBOURGEOIS Laurent. BODDART Francis. DAUMENS Daniel. BALLOUT Jean-Paul. BUFFAT Virginie**

ABSENT :

EXCUSE :

SECRÉTAIRE : **Yves CARISTAN est élu secrétaire de séance.**

Francis CIPIERRE donne lecture du procès-verbal de la session du 24 Septembre 2021. Le procès-verbal est adopté et signé par tous les membres présents.

M. Le Maire prévient le Conseil Municipal de l'ajout d'un point à l'ordre du Jour.

DELIBERATION N° 2021 / 040 : AUTORISATION VENTE TERRAIN DES FOURS A CHAUX

M. Le Maire souhaite mettre en vente le terrain des Fours A Chaux cadastré A405. En effet, les locataires actuels de ce terrain appartenant à la commune souhaitent l'acquérir. Après en avoir discuté avec le Conseil Municipal précédemment, le prix de vente de ce terrain a été fixé à 16 000€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

APPROUVE la vente de ce terrain à 16 000€

AUTORISE M. Le Maire à signer tous les documents administratifs et financiers relatifs à la vente de ce terrain.

DELIBERATION N° 2021 / 041 : PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

En application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, pour l'exercice 2020, les rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) du SPANC et du SPA.

Le Conseil Municipal prend acte de ces présentations.

DELIBERATION N° 2021 / 042 : CHOIX ENTREPRISES HUISSERIES LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur Le Maire rappelle que la commune a fait appel à 3 entreprises pour effectuer des devis pour changer les huisseries des logements communaux : La Maison Mège et le Logement 03 Bardet.

Suite à leur visite, le Conseil Municipal décide de choisir l'entreprise Marty Menuiserie pour changer les huisseries.

Le Conseil Municipal souhaite demander à l'entreprise Marty de clarifier deux points techniques sur le devis. Ces clarifications pourraient entraîner une modification de prix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de choisir l'entreprise Marty Menuiserie pour le changement des huisseries

AUTORISE M. Le Maire à signer tous les documents administratifs et financiers relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 2021 / 043 : AUTORISATION VENTE BOULANGERIE

M. Le Maire souhaite mettre en vente l'ancienne Boulangerie cadastrée A71. En effet, ce bien appartenant à la commune n'est pas utilisé depuis des années.

Des expertises par des agences immobilières ont été faites et le prix retenu pour la vente de ce bien est de 80 000€ TTC.

M. Le Maire souhaite que l'agence Nestenn Immobilière s'occupe de la vente de ce bien. Les expertises pour la vente sont en cours.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE la vente de la Boulangerie à 80 000€

AUTORISE M. Le Maire à signer tous les documents financiers ou notariés relatifs à cette vente.

MANDATE le 2^{ème} adjoint à s'occuper de la vente de la boulangerie et à signer tous les documents financiers ou notariés relatifs à cette vente.

DELIBERATION N° 2021 / 044 : SUBVENTION DU LYCEE

Par un courrier en date du 04 Octobre 2021, le lycée Girault de Borneil sollicite une subvention auprès de la commune pour un voyage linguistique réalisé par 5 élèves habitants la commune de SAINT MARTIAL D'ALBAREDE du 27 Septembre au 01 Octobre 2021.

Le Conseil Municipal délibérant,

Indique qu'il ne veut pas pénaliser les familles, mais que les demandes de subvention doivent être formulées avant la date du voyage, et en début d'année scolaire, en effet, la demande a été faite après le voyage terminé.

Mentionne qu'en aucun cas, la commune versera directement aux familles, la subvention est attribuée directement au lycée, organisateur des séjours et demandeur de la subvention ;

DECIDE l'octroi d'une subvention de 40 € par élève soit la somme de 200 €.

INDIQUE que la dépense sera imputée au compte 6574.

QUESTIONS DIVERSES

- **TVA gendarmerie** : Suite à l'appel au trésorier de la commune, la question de l'assujettissement à la TVA de la gendarmerie a été posée. Selon lui, il n'est pas possible d'assujettir la TVA puisque toutes les factures depuis le début du marché de la gendarmerie sont en TTC et la TVA n'apparaît pas, c'est le même problème pour les loyers. La commune va faire une demande de Reinscrit Fiscal ce qui permet de consulter les services fiscaux sur la situation de la gendarmerie et le meilleur choix à adopter.
- **Visite du sous-préfet** : M. Le Maire, a prévu une visite avec le sous-préfet au mois de Novembre. Cette rencontre a pour but d'évoquer le financement de la gendarmerie et les éventuelles aides possibles. La suite de cette rencontre se poursuivra par les visites de l'entreprise SAS Durban et de la Gendarmerie.
- **Règlement cimetière** : Suite à l'appel de plusieurs particuliers, une mise au point sur l'entretien du cimetière s'avère nécessaire. M. Le Maire souhaite que lors de l'achat de concession les particuliers lisent et signent le règlement intérieur du cimetière. Il est rappelé au Conseil Municipal que les tombes sont des propriétés privées et que l'entretien est à la charge des propriétaires des concessions.

Membres présents : CIPIERRE. FARNIER. CARISTAN. DUBREUIL. MICOURAUD. DUVERNEUIL. LEBOURGEOIS. BODDART. DAUMENS. BALLOUT. BUFFAT

- **Registre des doléances** : Certains habitants téléphonent ou viennent en mairie pour protester ou questionner sur différents sujets, souvent de mécontentements. Afin de gérer correctement la communication auprès des élus concernés, un registre des doléances va être mis en place à la Mairie. Les personnes devront consigner leurs coordonnées et le motif de leur doléance. Le Maire s'engagera à répondre aux doléances par écrit ou oralement sous un délai d'un mois.
- **Panier des anciens** : Dominique DUVERNEUIL s'est occupée de la préparation des paniers des aînés pour Noël. Une demande de devis a été effectuée auprès de deux commerces locaux. Comme l'année dernière les colis seront distribués aux plus de 70 ans.
- **Désertification médicale** : Mme Le Maire d'Excideuil Marie-Laure LACOSTE s'est entretenu au téléphone avec M. Le Maire Francis CIPIERRE concernant la désertification médicale. Après des annonces passées sur différents réseaux des discussions concernant le recrutement de médecin ont lieu en concertation avec les communes d'Excideuil et de Saint Médard.
- **Incivilités sur la Commune** : Plusieurs incivilités ont été constatés sur la commune. Premièrement des incivilités routières, il y a des gros problème d'excès de vitesse dans plusieurs lieu-dit de la commune. M. Le Maire va demander une étude de sécurisation des voies à l'ATD. Deuxièmement, il y trop de déchets dans les fossés, il n'est pas normal que les fossés communaux soient encombrés de déchets. M. Le Maire peut avec son pouvoir de police retourner les déchets directement aux particuliers.

La séance est levée a 19h50

Liste des membres présents : CIPIERRE. FARNIER. CARISTAN. DUBREUIL. MICOURAUD. DUVERNEUIL. BODDART. LEBOURGEOIS. DAUMENS. BALLOUT. BUFFAT.

<i>Noms</i>	<i>Signatures</i>	<i>Observations</i>
CIPIERRE Francis		
FARNIER Isabelle		
CARISTAN Yves		Secrétaire de séance
DUBREUIL Pascal		
MICOURAUD Laurence		
DUVERNEUIL Dominique		
BODDART Francis		
LEBOURGEOIS Laurent		
DAUMENS Daniel		
BALLOUT Jean-Paul		
BUFFAT Virginie		